

# Bordereau de signature

## DEL2018\_0229



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/11/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-11-30)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0229

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois novembre, à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 15 novembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M.VISKOVIC, M.TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M.BARDET, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMAN, Mme CAMARA, Mme DODOTE (départ à 20h12, avant le vote du point 11), Mme VICTOR, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M.NGUYEN, M. TATI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.VISKOVIC,  
Mme DAGUILLANES qui a donné pouvoir à M.ROSENMAN,  
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.TIENG,  
M.DRAMÉ qui a donné pouvoir à M.KAPLAN,

**ABSENTES** : Mme PELLICOLI, Mme PHAM, Mme DODOTE (à partir de 20h12 avant le vote du point 11).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. NGUYEN.

Point 21 : Attribution d'une subvention exceptionnelle - Affectation de provisions votées au budget primitif 2018 - Associations sportives

- suite DEL2018\_ 0229  
portant Attribution d'une subvention exceptionnelle - Affectation de provisions votées au Budget Primitif 2018  
- Associations sportives (2)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7,

**VU** la délibération n°DEL2018-072 du Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant adoption du Budget Primitif 2018

**VU** la délibération n°DEL2018-074 le Conseil Municipal du 30 mars 2018, portant attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2018,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable émis par la Commission Sports lors de sa réunion du 9 octobre 2018,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive :

- Noisiel Echecs en vue de la participation d'une adhérente aux :
  - Tournoi des 6 nations « Robinson Cup » (à Glasgow - Ecosse) pour le compte de l'équipe d'Ile-de-France - de 18 ans,
  - Championnat de l'Union Européenne jeunes (à Mureck - Autriche) pour le compte de l'équipe de France benjamine,
  - Championnat du Monde (à Porto-Carras, Halkidiki - Grèce) pour le compte de l'équipe de France benjamine.

**CONSIDÉRANT** que la délibération susvisée du Conseil Municipal du 30 mars 2018 relative à l'attribution dans le cadre du Budget Primitif 2018 de subventions pour l'année 2018, prévoit un certain nombre de provisions dans divers domaines, pour une affectation ultérieure sur l'exercice par voie de délibération, qu'il est ainsi proposé de procéder à l'affectation dans le domaine du sport d'une subvention d'un montant de 700 euros, de la provision Subventions exceptionnelles, auprès de l'association :

- Noisiel Echecs à hauteur de 700 euros, suite à la participation d'une adhérente aux :
  - Coupe Glorney (à Glasgow - Ecosse),
  - Championnat de l'Union Européenne jeunes (à Mureck - Autriche),
  - Championnat du Monde (à Porto-Carras, Halkidiki - Grèce).

**CONSIDÉRANT** que cette association a engagé des frais de fonctionnement supplémentaires,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de Noisiel d'encourager la participation des adhérents des associations aux compétitions de niveaux national et international auxquelles ils ont accédé grâce à leurs performances sportives,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 12 novembre 2018,

**ENTENDU** l'exposé de M.BEAULIEU, Conseiller Délégué aux Activités Sportives,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- suite DEL2018\_ 0229  
 portant Attribution d'une subvention exceptionnelle - Affectation de provisions votées au Budget Primitif 2018  
 - Associations sportives (3)

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation d'une subvention exceptionnelle à une association sportive votée au Budget Primitif 2018 comme il suit :

	BP 2018	Affectation votée au CM du 29/06/2018	Affectation au CM du 23/11/2018	VOTE
Sports 67-6748/414				
Autres subventions exceptionnelles	2 304,00			
<u>Aides déjà allouées</u>		1 000,00		
<u>Aides aux associations</u>				
Noisiel Echecs			700,00	UNANIMITÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	30 NOV. 2018
Affiché en Mairie le	30 NOV. 2018
Publié au RAA le	30 NOV. 2018

**"Acquitté en PREFECTURE le:" 30/11/2018**